REPUBLIQUE FRANÇAISE **2020/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 août 2020

DCM N° 20-08-27-18

Objet : Désignations de Représentants de la Ville de Metz dans divers organismes et instances.

Rapporteur: M. le Maire

Suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, l'assemblée délibérante lors de la séance du 16 juillet 2020 a procédé à une partie des désignations de ses représentants au sein de divers organismes.

Le Conseil Municipal doit maintenant procéder à de nouvelles désignations et nominations.

Par ailleurs, il y a lieu d'apporter des modifications dans les organismes ci-dessous :

- METZ MECENES SOLIDAIRES un membre à désigner en remplacement de M. Timothée BOHR,
- TCRM Bliiida un membre à désigner en remplacement de M. Patrick THIL.

La liste détaillée de ces diverses représentations à pourvoir est jointe en annexe.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2121-21 et L2541-8,
VU les dispositions statutaires ou règlementaires propres à différents organismes, associations et autres, commandant à ce que la Ville de Metz soit représentée par des élus ou personnalités élues ou nommées par le Conseil Municipal,
VU le renouvellement de l'assemblée délibérante suite aux scrutins des 15 mars et 28 juin 2020 des élections municipales,
VU la Délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant sur les désignations de représentants de la Ville de Metz dans divers organismes et instances,

CONSIDERANT l'obligation d'apporter des modifications dans certaines désignations intervenues lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes et instances dont la liste figure en annexe,
CONSIDERANT la possibilité pour le Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE DE :

- **DIRE** que ces désignations n'interviendront pas au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT,

- **PROCEDER** à la désignation des représentants de la Ville de Metz au sein des instances et auprès des organismes dont la liste détaillée est jointe en annexe.

- **PROCEDER** aux modifications des désignations passées dans les organismes ci-dessous :
    - METZ MECENES SOLIDAIRES un membre à désigner en remplacement de M. Timothée BOHR,
    - TCRM Bliiida un membre à désigner en remplacement de M. Patrick THIL,

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Président de Metz Métropole

François GROSDIDIER

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.3 Designation de representants

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ